

Neuilly-Plaisance, le 19 juin 2024

**Contre les modifications du PLUi, faites entendre votre voix !**

Chères Nocéennes, Chers Nocéens,

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

J'appelle à votre mobilisation concernant l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui se déroule jusqu'au 3 juillet à 17h30. Je compte sur vous pour défendre notre cadre de vie en participant activement. Il en va de notre avenir.

En effet, dans son avis, le préfet remet en cause la préservation de l'esprit village de Neuilly-Plaisance. Je vous propose donc de participer à cette enquête publique en confirmant la nécessité de :

**- Sanctuariser les quartiers pavillonnaires**

Le PLUi prévoit la construction de 2300 nouveaux logements chaque année sur les 14 communes de l'EPT Grand Paris Grand Est, dont 110 par an pour la seule ville de Neuilly-Plaisance. Pour s'opposer à cette sur-densification, nous proposons de sanctuariser nos quartiers pavillonnaires.

**- Dire non aux 50% de logements sociaux dans chaque nouveau projet immobilier**

Dans son avis, le préfet veut faire inscrire dans le PLUi que chaque nouveau projet immobilier **soit composé de 50% de logements sociaux**. Nous y sommes opposés car il nous faut conserver un équilibre entre les différents types d'habitations. Cet équilibre, nous l'avons mis en place et nous pouvons en être fiers. Aujourd'hui, Neuilly-Plaisance compte 23.25% de logements sociaux, et atteindra les 25% d'ici 2026, conformément à la loi SRU.

Oui au logement social mais notre Ville doit avoir une répartition équilibrée entre les différents types d'habitat.

**- Préserver le château d'eau**

Le château d'eau du plateau d'Avron, aujourd'hui classé bâtiment protégé, fait partie de l'identité nocéenne. Le préfet demande le **déclassement de ce monument**, déclassement qui donnera la possibilité de rendre un jour ce site constructible. Nous y sommes fortement opposés.

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

**Agissons ensemble pour maintenir la qualité du vivre ensemble de Neuilly-Plaisance**

Le commissaire enquêteur sera en mairie le **29 juin de 9h à 12h**. Il est chargé de recenser les avis des Nocéennes et des Nocéens et d'élaborer un rapport qui aura une influence capitale sur l'avenir de notre Ville. Faites entendre votre voix !

**Jusqu'au mercredi 3 juillet, vous avez le pouvoir de décider de l'avenir de votre Ville.**

**Pour faire entendre votre voix, inscrivez votre avis :**

- Sur le registre d'enquête disponible au service de l'Urbanisme de la mairie
- ou
- Par internet : <https://www.registre-numerique.fr/plui-grandparisgrandest>
- ou
- Par courrier adressé à Mme Catherine Marette, Présidente de la commission d'enquête sur le projet de PLUi de Grand Paris Grand Est, 11, boulevard du Mont d'Est, 93160 Noisy-le-Grand
- ou
- Via un courrier électronique à l'adresse : [plui-grandparisgrandest@mail.registre-numerique.fr](mailto:plui-grandparisgrandest@mail.registre-numerique.fr)

Je compte sur vous pour défendre ce que nous avons bâti ensemble.

Bien cordialement,

**Christian DEMUYNCK**

